



PROGRAMME DE FORMATION

INITIATION MAQUILLAGE PERMANENT

NIVEAU 1

OBJECTIFS :

Maîtriser les connaissances théoriques du maquillage permanent

Maîtriser les techniques de base du maquillage permanent - pratique sourcils, bouche et yeux

Les participants seront capables d'appliquer ces techniques dans leur pratique professionnelle

PRÉ-REQUIS, PUBLIC VISÉ ET NIVEAU DE CONNAISSANCES NECESSAIRES :

La formation "initiation au maquillage permanent" est accessible à toute personne majeure titulaire ou non d'un diplôme en esthétique.

En effet, les diplômes CAP, BP, BAC ou BTS ne sont pas obligatoires en application de la loi.

Il est impératif de suivre la formation "Hygiène et Salubrité" rendue obligatoire en France depuis le décret n°2008-149 du 19 février 2008, qui vous permettra de pratiquer immédiatement à l'issue de votre formation.

CETTE FORMATION FIXE LES CONDITIONS DE LA PRATIQUE DU MAQUILLAGE PERMANENT (DERMOPIGMENTATION)

CONTENU ET PEDAGOGIE

CONTENU DE LA FORMATION :

1. Règlementation relative au Maquillage Permanent
2. Protocole et respect des règles d'hygiène
3. Colorimétrie
4. Pigments
5. Le matériel professionnel
6. Soins préalables à la pigmentation
7. Entraînement sur peau synthétique
8. Pratique / Les sourcils sur modèle
9. Pratique / la bouche sur modèle
10. Pratique / liner sur modèle

L'ENSEMBLE DE CES POINTS SONT A VALIDER PAR LA FORMATRICE POUR L'ACQUISITION DU CERTIFICAT

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Support papier remis à chaque stagiaire pour prise de notes

Démonstration des techniques enseignées

Poste de travail complet avec appareil et consommables à disposition

Evaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique sur modèles

(arrêté du 12 décembre 2008 pris pour l'application de l'article R.1311-3 du code de la santé public)



PROGRAMME DE FORMATION

INITIATION MAQUILLAGE PERMANENT

NIVEAU 1

JOUR 1

09H - 12H30

ACCUEIL STAGIAIRES - PRESENTATION DE LA FORMATION - PHASE ADMINISTRATIVE
PRESENTATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU MAQUILLAGE PERMANENT ET DU
MATÉRIEL
PROTÉCOLE D'UNE SÉANCE, RÈGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE.

13H00 - 16H30

COLORIMÉTRIE ET PIGMENTS (SOURCILS, LEVRES, LINER)
DERMOGRAPHE PAR MODULES
RÈGLES D'HYGIÈNE

JOUR 2

09H - 12H30

ACCUEIL DES STAGIAIRES - ENTRAÎNEMENT SUR PAPIER DU DESSIN DES SOURCILS
THÉORIE DU PROTÉCOLE COMPLET
DÉMONSTRATION SUR PEAU EN LATEX DU DESSIN SOURCILS

13H00 - 16H30

MISE EN PRATIQUE SUR PEAU SYNTHETIQUE (SOURCILS)

JOUR 3

09H - 12H30

ACCUEIL DES STAGIAIRES - DÉMONSTRATION PAR LA FORMATRICE SUR PEAU LATEX (LÈVRES)
PRATIQUE SUR PEAU SYNTHÉTIQUE (LÈVRES)

13H00 - 16H30

DEMONSTRATION DE LA FORMATRICE SUR PEAU SYNTHÉTIQUE (LINER)
PRATIQUE SUR PEAU SYNTHÉTIQUE
RÉVISIONS DES DIFFÉRENTES TECHNIQUES ET DÉBRIEFING

JOUR 4

09H - 12H30

ACCUEIL DES STAGIAIRES - PRATIQUE SUR MODÈLE (SOURCILS)

13H00 - 16H30

PRATIQUE SUR MODÈLE (SOURCILS)

JOUR 5

09H - 12H30

ACCUEIL DES STAGIAIRES - PRATIQUE SUR MODÈLE (LINER)

13H00 - 16H30

PRATIQUE SUR MODÈLE (LÈVRES)
PRISE DE PHOTOS - EVALUATION PRATIQUE - PHASE ADMINISTRATIVE
REMISE DES ATTESTATIONS DE FORMATION

HORAIRES DE PAUSE DÉJEUNER
12H30 À 13H00 TOUS LES JOURS

COÛT PEDAGOGIQUE DE L'ACTION DE FORMATION : 2640 € HT

LIEU DE FORMATION: ACADEMIE JSO STUDIO 1E RUE ERNEST CHAPUT - 21000 DIJON

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS

Maîtriser les connaissances théoriques du maquillage permanent
Maîtriser les techniques de base du maquillage permanent - pratique sourcils, bouche et yeux
Les participants seront capables d'appliquer ces techniques dans leur pratique professionnelle

PREREQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES PREALABLEMENT NECESSAIRES

La formation "initiation au maquillage permanent" est accessible à toute personne majeure titulaire ou non d'un diplôme en esthétique.
En effet, les diplômes CAP, BP, BAC ou BTS ne sont pas obligatoires en application de la loi.
Il est impératif de suivre la formation "Hygiène et Salubrité" rendue obligatoire en France depuis le décret n°2008-149 du 19 février 2008, qui vous permettra de pratiquer immédiatement à l'issue de votre formation.

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

Durée : 5 jours - 7 h/jour soit durée totale 35 heures
Formation en présentiel
Prochaines dates disponibles par mail contact@jso-studio.fr
Effectif par session : 2 élèves minimum et 4 élèves maximum

LES DIPLOMES, TITRES ET REFERENCES DE LA PERSONNE CHARGEE DE LA FORMATION

Sirvin Julie : Détentrice d'un CAP Esthétique Cosmétique, certifiée technicienne styliste Ongulaire et formatrice indigo Nails France. Formatrice Posh Lashes France rehaussement de cils et extensions de cils.

Malenfer Evelyne : Certifiée technicienne onglerie depuis 15 ans et technicienne rehaussement de cils et maquillage permanent depuis plusieurs années

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel uniquement
- Démarche pédagogique:
 - Support écrit remis à chaque stagiaire pour prise de note
 - Démonstrations en direct des techniques enseignées
 - Poste de travail complet avec produits et matériel à disposition (sauf pinceaux)
 - Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique
 - Suivi post formation

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation par le formateur à partir:

- d'un questionnaire de positionnement en début de formation et d'un entretien individualisé (analyse des besoins et attentes),
 - d'un entretien permettant l'expression à mi-parcours sur la progression des apprentissages théoriques
 - d'un questionnaire en fin de formation ainsi que d'un bilan sur la pratique
- Attestation de formation : l'apprenant obtient une attestation de formation.

MOYENS TECHNIQUES – OUTILS PEDAGOGIQUES

Salle de formation avec lits et matériel mis à disposition
Support de formation papier
Pratique sur soi-même

DELAI D'ACCES

L'organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative à la demande du client et se tient à votre disposition les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 16h15.

Nous nous engageons à vous faire accéder à la formation - au plus tard - un mois après la signature du contrat (sauf période de fermeture de l'organisme de formation et pré inscription)

Les inscriptions aux formations doivent intervenir au plus tard 14 jours avant la date de début de la session.

Les inscriptions peuvent se faire par mail ou sur le site internet onglet formation

CONTACT

Mail : contact@jso-studio.fr

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations sont accessibles à tous.

Cependant en cas de doute, nous vous invitons à prendre contact directement avec nous, en amont de la formation, pour que nous puissions en discuter et au besoin adapter notre pédagogie et nos activités en fonction des situations de handicap qui pourraient se présenter.

SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, un certificat de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.